

---

# Commune de La Faurie

Journal communal  
n°1029

Juillet 2022

## *Entre Longueagne et Durbonous*



---

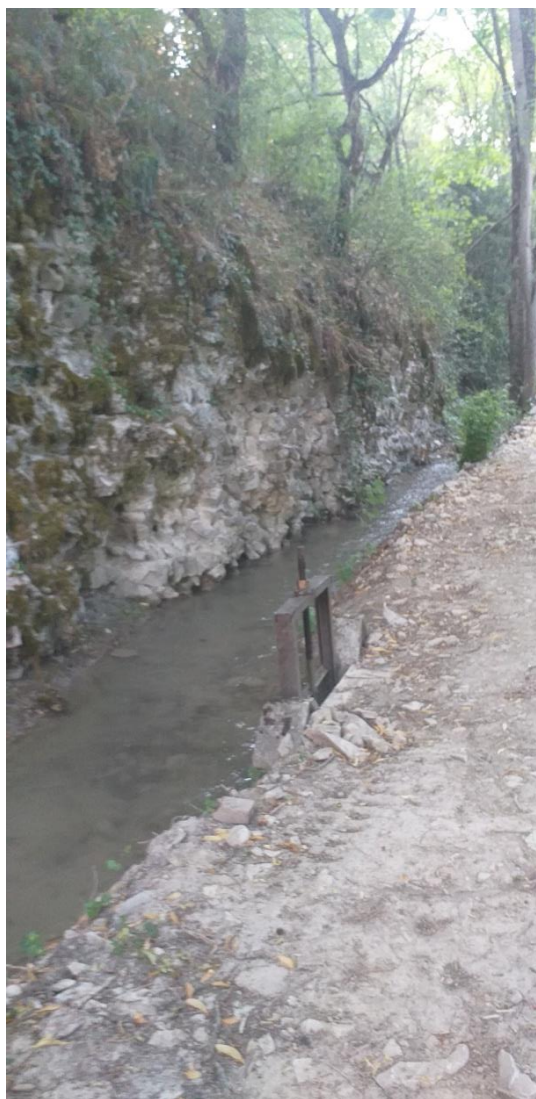
Ce journal d'information communal relate la vie de la commune et de ses habitants de façon indépendante.  
Imprimé par nos soins

# Le mot du Maire

---

La crise sanitaire a fortement ralenti nos réalisations mais avec l'embellie du printemps et la détermination de nos équipes élus/techniciens nous avons mis en œuvre les projets 2021 et 2022 :

- Le **PLU** s'est achevé, nous laissant la possibilité de travailler sur le lotissement des Granges avec l'aide du CAUE.
- **La Rénovation énergétique** des appartements communaux par l'entreprise Casalegno S.
- La **SIL** (signalétique information locale) installée par les agents techniques.
- Le **sentier le long du Canal du Moulin**, belle réalisation de l'entreprise STP Pistono, et qui connaît un vif succès auprès des habitants par ces temps caniculaires.



- La **salle pour l'accueil des enfants de maternelle** a reçu son mobilier, ses jeux. Elle sera tout à fait prête pour la rentrée de septembre. Une garderie le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h est mise en place. Bienvenue à Laetitia, notre ATSEM recrutée en mai dernier.

Les petites, moyennes et grandes sections maternelles sont au nombre de 6 pour 2022-2023. Afin de les recevoir dignement et dans les normes, le Conseil Municipal a voté un budget d'investissement de 8 000 Euros. Au niveau du fonctionnement, le salaire de l'ATSEM, les frais de garderie, de transports, d'achats accessoires et fournitures représentent pour une année un montant supérieur à 23 000 Euros. Ainsi, nous avons sauvé l'école du village avec ses 12 élèves. Et pourtant il n'y a pas si longtemps plus de 25 primaires occupaient les bancs l'école.



- La **réfection des chemins ruraux du Rif et de Seilles** endommagés pendant l'hiver, par l'entreprise Reynaud.
- Enfin **les travaux de façade de la mairie** débutent ces jours-ci, exécutés par l'entreprise Bessim façades.

Pour tous ces projets la commune a été accompagnée par le Département, la Région et l'Etat.

Que les lecteurs du Dauphiné Libéré se rassurent « les finances rondelettes » de la commune ont bien fondu avec la réalisation de toutes ces actions.

Au niveau de la culture nous avons eu le plaisir d'accueillir deux compagnies de théâtre : L'Arare pour **l'Homme qui plantait des arbres**. Le Pas de l'Oiseau pour deux représentations : **Des bras comme des ailes** et début juillet au camping le théâtre à vélo : **Le jour se lève encore**. Une conférence sur le cadastre napoléonien de La Faurie était également organisée par la communauté de communes avec monsieur Faure-Vincent et les Archives de Gap qui présentaient un document de 1750. Découverte très émouvante.

Sous l'ardent soleil de juillet, une pause s'impose, les vacances occupent désormais le devant de la scène : bel été à toutes et tous et un grand merci à ceux qui prennent de leur temps pour arroser nos plantations qui souffrent de la canicule, à ceux qui réparent les incivilités en ramassant nombre de canettes et boites de biscuits qui jonchent le sol, à ceux qui embellissent le village.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 21 JANVIER 2022**

Date de convocation : 13/01/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-un du mois de janvier et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

**PRESENTS** : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Thomas – PINET Florent – EYMERY Danielle – BEGOU Louis - LESPAGNE Patricia - MARTIN Marie - VARRY Simon - PISTONO Marie-Paule

**ABSENT** : PARA Jérôme

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter deux délibérations :

Actualisation de la demande de subvention FRAT pour le projet des façades (nouveau taux d'attribution).

Décision modificative pour l'intégration de la subvention du canal.

Accord à l'unanimité

**REVISION DU PLU : REPONSE AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Madame le Maire informe du PV de synthèse du commissaire enquêteur (observations de celui-ci conformément à l'article R123-8 du Code de l'Environnement). Madame le Maire fait lecture de la réponse aux observations du commissaire enquêteur. Après débat, le conseil municipal valide la réponse au commissaire enquêteur.

**ZONAGE ASSAINISSEMENT : MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, l'Etude du Cabinet Claie (2020) pour le projet du plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune. Celui-ci doit être soumis à enquête publique. Après débat, le conseil municipal décide « d'approuver » le plan de zonage d'assainissement des eaux usées et de le soumettre à l'enquête publique.

Délibération à prendre.

Vote à l'unanimité.

**NOTIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DEVOLUY BUECH**

Madame le Maire propose de le reporter au prochain conseil municipal

**SOU DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de subvention du sou des écoles relatif au projet « Le Noël des enfants du village ». Après débat, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention de 308.91 € telle que demandée.

Délibération à prendre.

Vote à l'unanimité.

**COURRIER DE M. ANDRE REYNAUD : COUPE DE BOIS**

Madame le Maire fait lecture de la demande de M. André REYNAUD. Après débat, il convient de prendre contact avec M. GALLEY de l'ONF avant de donner une réponse.

**ECOLE – DELIBERATION POUR L'OUVERTURE D'UNE CLASSE DE MATERNELLE**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, le souhait d'accueillir les élèves à la maternelle à la rentrée de septembre. Afin d'officialiser cette démarche, il est nécessaire de prendre une délibération et d'adresser un courrier à la DASEN.

Délibération à prendre.

Vote à l'unanimité.

**PROJET DE DELIBERATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUE SUR LES COMMUNES**

Madame le Maire propose de le reporter au prochain conseil municipal

**ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FRAT POUR LE PROJET DES FACADES**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération relative à la demande de subvention auprès de La Région dans le cadre du FRAT pour le projet des façades. La Région nous a informé que suite à une décision du 17 décembre 2021, nous pouvions prétendre à 50% de subvention au lieu de 30% demandée. Le nouveau plan de financement est le suivant :

DETR 30% (Etat)                    18 950.40 €

FRAT 50% (Région)                31 584.00 €

AUTOFINANCEMENT 20% 12 633.60 €

Délibération à prendre.  
Vote à l'unanimité.

### **DECISION MODIFICATIVE POUR L'INTEGRATION D'UNE SUBVENTION**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de l'attribution d'une subvention de 27300€ pour le sentier du canal. Madame le Maire demande qu'elle figure au budget. A l'opération 83, article 1322 est rajouté 27300€. L'article 1641 (emprunt) est diminué de 27 300 €.

Délibération à prendre.  
Vote à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Commission d'appel d'offres** pour l'examen des devis pour le projet du canal, mardi 25 janvier à 18H.

**Commission agriculture** : pour la tarification des locations, la valeur de l'alpage et des parcours mardi 1<sup>er</sup> février à 17H30

**Commission budget** : mardi 8 février à 18H

#### **Devis menuiseries des appartements**

Le devis a été actualisé (1 221€96) suite à l'ajustement des mesures, celui-ci a été signé et renvoyé le 31 décembre afin de ne pas subir une nouvelle augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **Rapport uthéa**

Ithéa conseil a fourni un rapport sur 12 mois pour découvrir La Faurie, il s'agit d'un rapport pour alimenter les diagnostics pour aiguiller les décisions des élus et valoriser La Faurie. Cela reprend la démographie, le logement et l'immobilier, les familles et les ménages, l'environnement, les revenus et la précarité, les entreprises, les seniors, la santé et le handicap, vie locale, l'emploi, égalité femmes-hommes, finances locales.

#### **Restes à Réaliser**

Madame le Maire propose les restes à réaliser suivants :

Eau Dépenses pour 35 000 €      Eau Recettes pour 0 €  
Commune Dépenses pour 153 334 €      Commune Recettes pour 43 149 €

Séance levée à 18 heures

## COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 FEVRIER 2022

Date de convocation : 08/02/2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze du mois de février et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

**PRESENTS** : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Thomas – PINET Florent – EYMERY Danielle – BEGOU Louis – LESPAGNE Patricia - MARTIN Marie – PARA Jérôme

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme PISTONO Marie-Paule (pouvoir à Marie MARTIN) et VARRY Simon (pouvoir à Thomas EYMERY)

### **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Madame Karine CAZETTE, du bureau d'étude EURECAT, présente le plan local d'urbanisme : le dossier a été transmis aux personnes publiques associées qui ont fait part de leurs observations. L'enquête publique s'est déroulée du 23 novembre 2021 au 4 janvier 2022, le commissaire enquêteur nous a fait parvenir son rapport avec les observations du public. Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'approuver le plu.

**VOTE** : 10 POUR

1 Abstention (Louis BEGOU)

### **INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)**

La commune peut instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) en vertu de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme qui stipule que "*les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur tout ou partie des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) délimitée par ce plan, dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines*".

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'instaurer un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones A Urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme,
- d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines,

- de donner délégation à **Madame le Maire** d'exercer en tant que besoin le Droit de Préemption Urbain, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L 2122-17 et L 2122-19 sont applicables en la matière.

VOTE à l'unanimité

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN (VENTE JEROME PARA)**

Vente de la parcelle A1154 pour 743m<sup>2</sup> pas de préemption.

### **DELIBERATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE A DESIGNER UN AVOCAT POUR AFFAIRE TRIBUNAL ADMINISTRATIF / FRIESSE**

Par lettre en date du 18 janvier 2022, M. le secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Marseille a notifié à la commune, une requête émanant des époux FRIESSE. Elle vise au retrait de l'arrêté en date du 6 juillet 2021 portant autorisation à la déclaration préalable délivrée par le maire au bénéfice de Monsieur Julien THIERS, à propos de la pose d'une pompe à chaleur sur le mur sud du bâtiment en surplomb de la parcelle A1074

Le conseil municipal, après avoir délibéré, :

**Autorise** M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°2111099-4 ;

**Désigne** Maître PELLEGRIN Corinne pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

**Donne** pouvoir à Maître PELLEGRIN Corinne d'intervenir en lieu et place de la mairie pour une enveloppe estimée de 2000€

Vote à l'unanimité du conseil municipal

### **TRAVAUX CANAL DU MOULIN – CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le projet « Sauvegarde du patrimoine faurion : développement touristique sur le canal du moulin », création d'un sentier piétonnier.

Mme le Maire expose que trois entreprises, ont proposé une offre :

BRIGADE NATURE 38 807.62 € HT

STP PISTONO 39 254.17 € HT

SARL CLARY 36 614.50 € HT

Après examen de chaque offre, la Commission Communale d'Appel d'Offres réuni le 25 janvier 2022, a choisi de retenir l'entreprise STP PISTONO, dont la programmation des travaux est immédiate et les moyens mis en œuvre sont optimum.

Les membres du conseil après délibération

ENTERINE le choix de la CCAO

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document avec l'entreprise STP PISTONO pour l'exécution de ces travaux.

VOTE : 7 POUR

4 ABSTENTIONS (MARTIN Marie, CORNAND Jean-Louis, EYMERY Danielle, PISTONO Marie-Paule)

### **DECISION MODIFICATIVE N°9**

Par délibération du 21 janvier 2022, une décision modificative n°9 a été prise pour l'intégration d'une subvention de 27 300 € suite à sa notification. Cette opération trop tardive doit être retirée.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retirer la décision modificative budgétaire n°9

### **NOTIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DEVOLUY BUECH**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la modification des statuts du conseil communautaire qui porte sur :

- La modification du siège de la CCBD (bâtiment de la Méretièrre)
- La restitution des compétences facultatives « accueil et surveillance de la piscine du Chevalet » et « du site d'escalade de Saint Julien en Beauchêne ».
- La suppression des compétences « Objectifs Vallée de la Lumière » et « animation du château de Montmaur »
- La reformulation de certaines compétences du chapitre III

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts de la CCBD
- Accepte la restitution de la gestion et de la surveillance de la piscine du Chevalet à la commune d'Aspres su Buëch
- Accepte la restitution du site d'escalade de Saint Julien en Beauchêne à la commune de Saint Julien en Beauchêne.

# PROJET DE DELIBERATION DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES SUR LES COMMUNES

Retirer de l'ordre du jour

## COURRIER DE MONSIEUR HERVE BLANC – DEMANDE DE REOUVERTURE CHEMIN

Par courrier du 18 janvier 2022, puis par mail du 3 février 2022, M. Hervé BLANC demande la réouverture du chemin situé au lieu-dit ABBAYES et PRE ROND pour accéder à sa parcelle D1206. Aucun chemin rural, aucune voie communale ne dessert la parcelle D1206. Une réponse sera rédigée dans ce sens.

## APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ATSEM

La commune lance un appel à candidature doit être lancé pour un poste d'ATSEM à raison de 30h par semaine, salaire annualisé. Les candidatures devront parvenir à la mairie jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022, prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## QUESTIONS DIVERSES :

Madame le maire fait lecture du courrier de M. FRAYSSE informant de son mécontentement concernant les antennes, les clôtures et le projet photovoltaïque du groupement forestier, qui nuisent selon lui au patrimoine de la commune.

Désignation d'un référent ambroisie : Serge et Patricia LESPAGNE

Terrain multi-sport : un groupe de travail doit se réunir pour les orientations à prendre (lieu, jeux, goudron ou terrain naturel) et avancer sur le projet.

Tournée à vélo du Pas de l'oiseau le 7 juillet à La Faurie

Demande de stage : Mme Maureen PHILIPPON demande à effectuer un stage de 8 semaines dans le cadre de ses études dans le domaine de la gestion durable des territoires de montagne. Accord du conseil municipal

Séance levée à 19 heures 30

## COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 MARS 2021

Date de convocation : 08/03/2022

L'an deux mil vingt-deux et le quinze du mois de mars et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Thomas – EYMERY Danielle – BEGOU Louis -VARRY Simon – PISTONO Marie-Paule – LESPAGNE Patricia – MARTIN Marie

ABSENTE REPRESENTEE : PINET Florent (pouvoir à LESPAGNE Patricia)

ABSENT : PARA Jérôme

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET COMMUNE

Hors de la présence de Mme le Maire, Le conseil municipal vote le compte administratif du budget Commune pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
FONCTIONNEMENT	227 760.48	385 853.23	158 092.75
INVESTISSEMENT	114 872.25	113 102.93	- 1 769.32
REPORT FONCTIONNEMENT 002		124 823.00	
REPORT INVESTISSEMENT 001	- 6 186.59		
TOTAL FONCTIONNEMENT	227 760.48	510 676.23	282 915.75
TOTAL INVESTISSEMENT	121 059.09	113 102.93	- 7 956.16

VOTE A L'UNANIMITE

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Hors de la présence de Mme le Maire, Le conseil municipal vote le compte administratif du budget annexe Eau-Assainissement pour l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
FONCTIONNEMENT	74 115.19	79 716.24	5 601.05
INVESTISSEMENT	42 420.92	63 695.61	21 274.69
REPORT FONCTIONNEMENT 002		8 774.65	
REPORT INVESTISSEMENT 001		20 981.70	

TOTAL FONCTIONNEMENT	74 115.19	88 490.89	14 375.70
TOTAL INVESTISSEMENT	42 420.92	84 677.31	42 256.39

VOTE A L'UNANIMITE

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNE**

Le compte de gestion (document du trésor public) est mis au vote, il correspond au compte administratif (document mairie).

VOTE A L'UNANIMITE

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion (document du trésor public) est mis au vote, il correspond au compte administratif (document mairie).

VOTE A L'UNANIMITE

### **LOTISSEMENT DES GRANGES – CONVENTION AVEC LE CAUE**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création lotissement des Granges sur du foncier communal, et l'intervention sollicitée du CAUE05 pour ce projet. Le CAUE05 propose une convention pour conseiller et accompagner la commune tout au long de sa démarche de maître d'ouvrage jusqu'au recrutement d'un ou plusieurs prestataires. La mission, qui se déroulera sur 9 jours, pour un coût de 2 925 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **ENFOUISSEMENT RESEAU NOTRE DAME – DEVIS ENFOUISSEMENT EAU POTABLE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que profitant de l'enfouissement des lignes aériennes par le Syme05, sur le hameau de notre Dame, il est opportun de renouveler le réseau d'eau potable, porté comme vieillissant dans le Schéma Directeur d'Eau Potable. La société hydrétudes sollicitée, a fourni une étude et une estimation pour la réalisation de ces travaux de 43 395 € HT.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour demander l'aide financière du Département et de l'agence de l'eau suivant le plan de financement suivant :

Département 20% 8 679.00 €

Agence de l'eau 50% 21 697.50 €

AUTOFINANCEMENT 30% 13 018.50 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE SURPLOMB SUR LE DOMAINE PUBLIC**

M. Anthony DURDAN demande l'autorisation le domaine public. L'installation de deux ventilateurs a été réalisée en surplomb de la voie publique. Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser l'occupation du domaine public de façon précaire et révocable, moyennant un loyer annuel de 1€.

Vote 7 pour 3 abstentions (Simon VARRY – Marie-Paule PISTONO – Marie MARTIN)

M. DURDAN propose un devis pour la réfection de la croix d'un montant de 350 €. Le lieu pour la déplacer et à réfléchir.

### **ORDINATEUR DE LA MEDIATHEQUE**

Un devis proposé par la CCBBD, n'est pas jugé satisfaisant. Nous demandons d'autres devis.

### **COURRIER DE MONSIEUR BAHAMONDE-BRINIS – TRAVAUX AU CIMETIERE**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier de M. BAHAMONDE. Ce dernier demande l'édification d'un mur de soutènement au nouveau cimetière pour prévenir d'un éventuel glissement de terrain. Après débat un courrier lui sera adressé l'informant que le conseil a pris bonne note de sa demande. Ces travaux ne seront pas une priorité pour l'année 2022, mais un entretien rigoureux sera fait comme chaque année

### **TERRAIN MULTI-SPORT**

Le débat est ouvert pour choisir le lieu du terrain multi-sport. Ce dossier est remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal afin de mûrir les possibilités.

### **PROJET DE CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL RURAL DE VEYNES**

Madame le maire expose la convention que propose le centre social rural de Veynes à la commune pour l'accueil de quatre enfants. Sachant que le Haut-Buëch dispose d'un service enfance jeunesse géré par la commune d'Aspres-Sur-Buëch, que cette structure peut accueillir des enfants des territoires du Veynois, du Serrois sans demander de prise en charge des coûts par les communes d'origine. Madame le Maire propose de ne pas signer cette convention.

Vote à l'unanimité.



## **TRAVAUX ONF**

L'ONF propose des travaux :

- Travaux DFCI d'entretien sur les hydrants : reprise et/ou repositionnement du kit d'aspiration (en attente)
- Réseau de desserte : entretien des accotements et talus, débroussaillage manuel des talus (travail fait par la mairie)

## **QUESTIONS DIVERSES**

**CONSOMMATION ELECTRICITE A LA SALLE DES FETES** : consommation toujours très élevée  
Séance levée à 19 heures 15

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 5 AVRIL 2022**

Date de convocation : 28/03/2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq du mois d'avril et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

**PRESENTS** : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – BEGOU Louis - PISTONO Marie-Paule – LESPAGNE Patricia – MARTIN Marie - PARA Jérôme - PINET Florent

**ABSENTS REPRESENTES** : VARRY Simon (pouvoir à MARTIN Marie) - EYMERY Thomas (pouvoir à Christiane ACANFORA)

### **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 6 186.59 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 124 822.56 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 1 769.57 €

Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de : 158 092.75 €

**Restes à réaliser** : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 153 334 €

En recettes pour un montant de : 17 214 €

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 144 076.16 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 144 076.16 €

**Ligne 002** : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 138 839.15 €

**Ligne 001** : Déficit reporté d'investissement (R001) : 7 956.16 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 20 981.70 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 8 774.65 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 21 274.69 €

Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de : 5 601.05 €

**Restes à réaliser** : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 35 000.00 €

En recettes pour un montant de : 0 €

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 14 375.70 €

Ligne 001 :

Excédent reporté d'investissement (R001) : 42 256.39 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Madame le Maire rappelle les taux des impôts votés en 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 42.44 % (le taux départemental s'élevant à 26.10% et le taux communal à 16.34 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 105.69 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser) :

D'augmenter le taux d'imposition pour la Taxe Foncière Bâti à 44.44% (taux départemental 26.10%, taux communal 18.34%)

De garder le taux d'imposition pour la Taxe Foncière Non Bâti à 105.69 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE A L'UNANIMITE

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	525 271.15 €	525 271.15 €
Section Investissement	410 951.16 €	410 951.16 €

VOTE : 10 pour – 1 abstention (Jean-Louis CORNAND)

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal adopte le budget primitif EAU ASSAINISSEMENT 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	110 122.29 €	110 122.29 €
Section Investissement	160 200.59 €	160 200.59 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE NOTRE DAME : DEVIS RESEAU EAU POTABLE**

Nous n'avons pas reçu le devis, il est reporté à un prochain conseil

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Madame le maire propose d'adhérer au CAUE 05 pour 100€, propose une subvention de 300€ aux sapeurs-pompiers, 50€ à l'école de Veynes pour le voyage, d'une élève de La Faurie. Madame le Maire propose une subvention de 300€ à l'union sportive football Serres/Veynes, cette subvention sera transmise pour paiement au service enfance jeunesse géré par la mairie d'Aspres-Sur-Buëch. Madame le Maire ne souhaite pas subventionner le judo club veynois

VOTE A L'UNANIMITE

### **ADMISSION EN NON-VALEUR (ACCEPTATION LIQUIDATION CREANCE)**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 25 février 2022, le Conseil Municipal : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du budget eau pour 1 594.95 €.

VOTE : A l'unanimité

### **CAMPING : DEVIS POUR LA MODIFICATION SOLAIRE**

Madame le Maire présente aux membres le devis de SARL Durance Chauffage pour la rénovation des panneaux solaires au camping pour 7 289 € H.T.

VOTE A L'UNANIMITE

### **TERRAIN MULTI-SPORT**

Madame le Maire met au débat le choix du lieu pour l'installation du terrain multi-sport, l'ancien terrain de volley est retenu.

Vote 1 abstention (Marie-Paule PISTONO) et 10 Pour

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire fait part du courrier EDF qui demande la mise à disposition des données relative au contrat de fourniture d'électricité de la mairie. Madame le Maire propose de refuser la communication de ces données à caractère personnelle aux autres fournisseurs d'électricité.

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier du Département qui soutient la médiathèque pour des actions de sensibilisation au livre en direction des tous petits. Un volume supplémentaire de livre pour enfant sera proposé. La référente est Sophie RANGAN.

Les travaux sous le pont : attente de l'étude.

Lotissement Les Granges : convention avec le CAUE05. Le début de leur action est le 21 avril 2022.

La journée du théâtre à vélo le 7 juillet : il est proposé une balade dans Saint-André avec visite de l'église et de la distillerie. La séance aura lieu au camping.

Séance levée à 18 heures 15

## COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 AVRIL 2022

Date de convocation : 19/04/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit du mois d'avril et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

**PRESENTS** : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – PISTONO Marie-Paule – LESPAGNE Patricia – MARTIN Marie - PINET Florent - VARRY Simon - EYMERY Thomas

**ABSENT REPRESENT** : BEGOU Louis (pouvoir à CORNAND Jean-Louis)

**ABSENT** : PARA Jérôme

### **TERRAIN MULTI-SPORT : DEMANDE DE SUBVENTION ET PRESENTATION DU PROJET**

Monsieur Laurent DAUNAY, représentant d'Argoespace, présente le projet multisport. La commune de La Faurie située en zone ZRR est éligible à l'aide « 5000 équipements sportif ». L'agence nationale du sport peut attribuer une subvention dont le taux est situé entre de 50 à 80% . La commune devra préciser qu'elle est carencée en équipement sportif et que l'école utilisera ces équipements. M. DAUNAY informe que le devis doit être accepté avant le 29 avril 2022 au soir afin d'éviter une augmentation des matériaux sous réserve de l'obtention des subventions.

Le terrain sera recouvert d'un gazon synthétique avec un système d'évacuation en cas de pluie, il est posé sur du stabilisé ou de l'enrobé. Il est conseillé de mettre du sable. Mesures extérieures 22 mètres \* 12 mètres - mesures intérieures 20 mètres \* 12 mètres

L'utilité du projet : rendre la commune plus attractive et utile pour l'école et la jeunesse. Mme le Maire propose qu'il n'y ai pas d'enrobé car plus vestieux.

Accord à l'unanimité pour demander des subventions.

Acceptation du projet : 2 Absentions (LESPAGNE Patricia et ACANFORA Christiane) – 8 POUR

### **ENFOUISSEMENT AEP DES RESEAUX DE NOTRE DAME : ACCEPTATION DU DEVIS**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet avec le Syme05 pour l'enfouissement des réseaux secs, accompagne les travaux pour l'enfouissement du réseau eau potable, pour un montant de 39 812.30 € H.T.

Le devis estimatif proposé par Hydrétudes s'élevait à 43 395 € H.T.

VOTE A L'UNANIMITE

### **CAMPING : DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU PREPARATEUR D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, le devis de SARL Durance Chauffage pour le remplacement du préparateur d'eau chaude au camping, d'un montant de 5 005 € H.T.

Abstention : 1(Marie MARTIN) – Pour 9

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : VENTE MALCOR/PISTONO-MICHEL**

Vente des parcelles A651 – A652 – A653 -A654 Pour 5686 m<sup>2</sup>. Pas de droit de préemption urbain

### **APPLICATION DU REGIME FORESTIER**

Madame le Maire expose :

- Que par courrier du 11 juillet 2016, le Directeur de cabinet du MAAF appelle l'attention des préfets de métropole sur l'existence de situations irrégulières au regard de l'application du régime forestier visé aux articles L211-1 I-2° et L214-3 du Code Forestier.
- L'instruction technique du MAAF DGPE/SDFCB/2016-656 du 19/07/2016 vient compléter cette lettre et précise l'application du régime forestier à l'ensemble des bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation

régulière ou de reconstitution appartenant aux collectivités et personnes morales énumérées à l'article L.211-1 du Code Forestier, ou sur lesquels elles ont des droits de propriété indivis.

- Que les services de l'Office national des forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains concernés, et propose à la commune de solliciter de Madame la Préfète la prise d'un arrêté d'application du régime forestier sur de nouvelles parcelles pour un total de 686.91318 ha.

Le conseil municipal : accepte le projet et demande à Madame le Maire de le présenter à l'Office national des forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour **application du Régime Forestier**, conformément aux dispositions du Code Forestier.

VOTE A L'UNANIMITE

### **SUBVENTIONS ET ADHESIONS – ASSOCIATIONS MAIRES RURAUX – FONDATION PATRIMOINE**

Madame le maire propose les subventions suivantes :

Fonds de Solidarité Logement pour 131.60 €

Associations des maires suraux pour 100 €

Fondation du patrimoine pour 55 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **CHARGES FONCTIONNEMENT ECOLE DE VEYNES**

Mme le Maire informe l'assemblée des frais de répartition des charges des écoles de Veynes transmis par la mairie de Veynes pour l'année scolaire 2020/2021 pour 4 enfants domiciliés à La Faurie. Les frais fonctionnements écoles s'élèvent à 2 314.59 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **ANNULLATION FACTURE D'EAU ET DECISION MODIFICATIVE**

Suite à une erreur d'adressage, il convient d'annuler et de refaire la facture de M. Bruno MARTIN. Suite à une erreur dans le forfait de la facture d'eau de M et Mme PISCHEDEA, il convient de réduire la facture d'eau de M et Mme PISCHEDEA et de prévoir des crédits supplémentaires à l'article 673 (annulation titre) et à l'article 70111 (vente d'eau) pour 461 €.

VOTE A L'UNANIMITE

### **INTEGRATION D'UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT**

Le Département nous accorde une subvention pour l'école de 1 734 €, il convient de l'intégrer dans le budget en diminuant l'emprunt prévu au budget.

Vote à l'unanimité

### **DEMANDE DE STAGE EN INFORMATIQUE**

Baptiste RICHAUD, souhaite faire un stage au sein de notre commune, dans le cadre sa première année en BTS informatique, du 30 mai au 6 juillet. Ses missions seront de reformater les ordinateurs de l'école et préparer le site internet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le pont de Géronde en mauvais état.

Séance levée à 19 heures

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 24 MAI 2022**

Date de convocation : 17/05/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre du mois de mai et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

**PRESENTS** : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – PISTONO Marie-Paule – LESPAGE Patricia – MARTIN Marie - PINET Florent - EYMERY Thomas

**ABSENT** : VARRY Simon

**ABSENT REPRESENT** : BEGOU Louis (pouvoir à CORNAND Jean-Louis)

**ABSENT** : PARA Jérôme

### **PROJET DE LOTISSEMENT AUX GRANGES – PRESENTATION DU PROJET PAR LE CAUE05**

Madame Daisy HAQUIN du CAUE05 présente le projet de lotissement aux granges, elle explique qu'elle accompagne la commune dans la mise en œuvre d'un projet architectural urbain, jusqu'au choix du bureau d'études et le dépôt du permis d'aménagement.

Le 16 juin, Madame Daisy HAQUIN présentera le cahier des charges qui sera mis en ligne sur le site AWS pendant un mois afin que les bureaux d'études candidatent. Le CAUE05 analysera les offres afin que le conseil municipal retienne le bureau en charge de l'étude.

Le permis d'aménager avec le règlement du lotissement sera déposé.

### **ZONAGE D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET APPROBATION**

Madame le maire informe que le zonage d'assainissement a été soumis à enquête publique et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 28/04/2022

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le plan de zonage.

VOTE A L'UNANIMITE

### **ATC France – DEMANDE DE DEBROUSSAILLEMENT EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE**

ATC France souhaite implanter un relais de téléphonie mobile à La Valette pour couvrir la zone du pont La Dame. Il convient d'autoriser le débroussaillage de 90m<sup>2</sup> sur la parcelle B738.

VOTE A L'UNANIMITE

### **PLU : AVENANT A L'ACTE D'ENGAGEMENT – TRANCHE CONDITIONNELLE**

Lors de la révision du PLU, la tranche ferme s'élevait à 27 585 € H.T. Le dossier de la CDPENAF étant une prestation complémentaire pour 2 000 € H.T. L'avenant permet de régler cette somme.

VOTE A L'UNANIMITE

### **EGLISE -DEVIS BODET**

Les cloches ne sonnent plus. L'entreprise BODET est venue effectuer un diagnostic pour 350 € H.T. Un devis pour les réparations pour 2 259 € H.T. est présenté à l'assemblée qui l'accepte.

VOTE A L'UNANIMITE

### **DECISION MODIFICATIVE : INTEGRATION SUBVENTION DE LA REGION POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE LA FACADE**

La Région accorde une subvention pour le ravalement des façades de la mairie-école de 31 587 €. Il convient de l'inscrire au budget article 1323-55 et de réduire l'emprunt du même montant.

VOTE A L'UNANIMITE

### **ATSEM : CHOIX DE LA CANDIDATE ET CREATION DU POSTE**

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à la rentrée de septembre, l'école accueillera les enfants de maternelle, par conséquent il convenait de recruter une ATSEM. La commission du personnel, la directrice de l'école et l'agente du CDG05 ont reçu en entretien 4 personnes pour ce poste. Le choix s'est porté sur Laëtitia CORNAND. Le conseil municipal entérine la proposition de la commission.

VOTE A l'unanimité.

### **SERVICE DE REMPLACEMENT (SIC) DU CENTRE DE GESTION**

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal une convention avec le centre de gestion pour le remplacement de l'ATSEM (en cas d'absence). La mairie paiera uniquement les interventions.

Vote à l'unanimité

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – BLACHE HENRI/TREPIED Eric :**

Vente des parcelles A1109 pour 176 m<sup>2</sup>. Pas de droit de préemption urbain

### **DEVIS DEBROUSSILLEUSE**

Madame le maire propose deux devis pour l'achat d'une débroussailleuse :

Débroussailleuse husqvarna pour 949.06 € et une débroussailleuse Maruyama pour 879 €.

Le conseil municipal retient la débroussailleuse husqvarna pour 949.06 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **CONVENTION DFCI**

La convention avec le SDIS pour la vérification des PEI est arrivée à son terme. Le SDIS propose de la renouveler pour 33€ par PEI.

VOTE A L'UNANIMITE

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe du rendez-vous avec la SAFER pour l'achat du terrain PELLOUX. Si la commune se positionne pour l'acquérir, elle devra proposer un prix et présenter un projet compatible avec le terrain agricole. La mairie a déposé un CUB pour connaître les projets possibles sur ce terrain agricole de 5500 m<sup>2</sup>.

Consommation électricité : une forte consommation d'électricité est constatée par rapport à l'hiver 21, un électricien viendra vérifier les installations.

Demande de ralentisseur : un habitant des pusteaux demande des ralentisseurs. Il est proposé une réunion pour trouver la meilleure solution.

Programme national pont : deux ponts sont en mauvais état en particulier le pont de géront. Ils exigent des actions dans l'année qui arrive.

Bruno PISTONO fait part aux conseillers de ses doléances, quant aux travaux à faire sur le ruisseau d'évacuation des eaux pluviales le long de son terrain. Une solution sera mise en œuvre par l'employé communal.

Séance levée à 19 heures

## COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 24 JUIN 2022

Date de convocation : 17/06/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre du mois de juin et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – PISTONO Marie-Paule – LESPAGNE Patricia – PINET Florent - EYMERY Thomas

ABSENT : VARRY Simon - PARA Jérôme

ABSENT REPRESENT : BEGOU Louis (pouvoir à ACANFORA Christiane) – MARTIN Marie (pouvoir à PISTONO Marie-Paule)

### M. RAVIN PRESENTE LES COMPTES DE LA COMMUNE :

En 2021, les produits réels de fonctionnement progressent sensiblement de 9,2% après 9,5% en 2020. En revanche, les charges réelles continuent de diminuer de 6,67% après la diminution de 8,4% en 2020. La capacité d'autofinancement brute est positive à 159 021 €. Elle augmente de 44%. L'encours de la dette se réduit de 26,1% pour s'élever à 160 144 €. Le coefficient d'autofinancement courant (charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette par rapport aux produits réels de fonctionnement) s'élève à 0,74. La moyenne nationale étant de 0,88. La structure financière de la collectivité est saine.

### LOTISSEMENT DES GRANGES – CAHIER DES CHARGES POUR MISE AFIN QUE LES BUREAUX D'ETUDES CANDIDATES

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le règlement de consultation et l'acte d'engagement valant CCAP et CCTP concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un lotissement communal. L'assistant à maîtrise d'ouvrage devra définir le programme du lotissement et accompagner pour le recrutement du maître d'œuvre et du suivi du projet jusqu'en phase APD. Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité le cahier des charges proposé par le CAUE. Les bureaux d'études peuvent candidater jusqu'au 5 septembre 2022 à 12H00.

### USEP – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention de l'USEP (organisation sportive et rencontre des écoles), propose une subvention de 200€.

VOTE A L'UNANIMITE

### CONTRAT ZRR

La commune de La Faurie a proposé dans le contrat ZRR (contrat entre l'agence de l'eau et la communauté de communes Buëch Dévoluy) trois projets : travaux au réservoir des seilles, renouvellement conduite fonte La Valette, renouvellement conduite fonte du Pont de Saint-André à Pusteau.

Les travaux au réservoir de Seilles ne sont pas retenus, car priorité 3 au schéma directeur d'eau potable.

Le renouvellement conduite fonte La Valette est une action qui relève des aides classiques de l'agence de l'eau : aide 50%.

Le renouvellement conduite fonte du Pont de Saint-André à Pusteau relève également des aides classiques de l'agence de l'eau : aide 50%.

### **SYME 05 DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION STATUTAIRE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMEnergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier, portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récents et sur l'ajout de nouvelles compétences. En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes au SyMEnergie05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Madame le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil Municipal, approuve les modifications statutaires du SyMEnergie05 présentées, et prend acte des changements intervenus dans lesdits statuts

VOTE A L'UNANIMITE

### **CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'ASPRES-SUR-BUECH POUR LA GARDERIE DU MATIN ET LA GARDERIE DU SOIR**

Considérant la demande de plusieurs parents ayant un enfant scolarisé à l'école de La Faurie pour la mise en place d'un accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h30 et du soir de 16h30 à 18h.

La commune a conventionné avec la mairie d'Aspres-Sur-Buëch qui gère le service Action Jeunesse afin de mettre à disposition les agents techniques qui assureront le service de garderie. Ce service sera assuré si au moins deux enfants sont inscrits. Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2022-2023

VOTE A L'UNANIMITE

### **SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT – DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR REPERAGE ET REALISATION DES PLANS DE RESEAU**

L'entreprise CHLEAUE réalise pour le compte de la commune un schéma directeur d'assainissement. La commune avait dénombré 90 regards d'eaux usées et 10 regards/grilles eau pluviales. Or l'entreprise a dû travailler sur l'exhaustivité des regards et des grilles pluviales dont le nombre est précisément de 320 regards d'eaux usées et 100 grilles eaux pluviales. Ce qui entraîne un devis complémentaire de 5 492.90 € H.T. Délibération votée à l'unanimité. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention complémentaire à l'Agence de l'Eau et au Département. Délibération votée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Convention pâturage : la commission a étudié les projets de convention pour arrêter un tarif acceptable à l'hectare sur les parcelles communales. Un travail sur les usages respectifs doit être réalisé.

Courrier de Madame Annick AUBERT : demande l'acquisition de l'androne entre la boulangerie et son habitation. Après débat, le conseil municipal refuse de vendre le domaine public qui dessert trois habitations.

L'association show-devant propose à l'automne une manifestation au sujet du 400<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Molière. Cette association demande une subvention de 200€ pour son produire son spectacle.

Syme 05 : Le 23 juin, une réunion avec le syme a lieu en mairie sur les énergies renouvelables et notamment l'auto-consommation locale d'énergie.

Séance levée à 18 heures 30

## **RAPPELS UTILES !!!**

### **STATION EPURATION**

**Il est interdit de jeter les lingettes dans les toilettes... elles sont cause de mauvais fonctionnement de la station d'épuration et des dépenses de réparation**

### **DECHETERIE ASPRES-SUR-BUECH**

Toute l'année  
Lundi 13H30-17H  
Mardi au samedi 9H-12H et de 13H30-17H  
Renseignements au 04 92 58 02 42  
Ou au 07 63 16 59 48

**Banquets, réceptions de famille, soirées... Réservez la salle polyvalente auprès de Danièle EYMERY 06 73 10 02 55**

**LA COLLECTE DES ENCONBRANTS S'effectue le dernier mercredi de chaque mois en s'inscrivant au 04 92 58 02 42**



## RESTRICTIONS D'EAU – ALERTE RENFORCEE

USAGES DE L'EAU	RESTRICTIONS		EXEMPTION
	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	
arrosage jardins potager	interdiction d'arrosage de 9 à 19h		
arrosage jardins d'agrément	interdiction d'arrosage de 9 à 19h	interdiction d'arrosage	
arrosage espaces verts, pelouses	interdiction d'arrosage de 9 à 19h ET réduction des prélèvements de 20%	interdiction d'arrosage	
arrosage stades de sport et golfs	interdiction d'arrosage de 9 à 19h ET réduction des prélèvements de 20%	interdiction d'arrosage de 9 à 19h ET réduction des prélèvements de 40%	
lavage véhicules automobiles, engins nautiques motorisés ou non	interdiction de lavage		stations professionnelles économes en eau obligations réglementaire ou technique
lavage voiries, terrasses et façades	interdiction de lavage		lavage sous pression
piscines et spas privés	interdiction de remplissage		mise à niveau autorisée
piscines et spas accueillant du public	remplissage soumis à autorisation du maire		mise à niveau autorisée
jeux d'eau	interdiction		jeux à eau recyclée raison santé publique
plans d'eau, bassins	interdiction de remplissage interdiction de mise à niveau		mise à niveau pour l'aquaculture et l'algoculture professionnelles baignades artificielles déclarées à l'ARS
fontaines	fermeture des fontaines		fontaines en fonctionnement fermé ou en alimentation gravitaire depuis une source sans préjudice pour les milieux aquatiques

### SYSTEME D'INFORMATION SUR LES ARMES

Le Système d'information sur les Armes (SIA) est un outil informatique national et obligatoire de gestion des armes qui repose sur la mise en réseau des acteurs du monde des armes : les armuriers, les détenteurs et services de l'État. Depuis le 8 février 2022, les chasseurs détenteurs d'armes doivent obligatoirement créer un compte SIA pour acquérir une arme en se connectant à l'espace détenteurs, à partir du lien suivant : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

La création du compte personnel SIA est obligatoire avant le 1er juillet 2023 pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date. Elle requiert la copie du permis de chasser, la copie de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### TRANSPORT SCOLAIRE

*PENSEZ AUX INSCRIPTIONS TRANSPORT SCOLAIRE (RAMASSAGE SCOLAIRE)*

*ANNEE 2022/2023*

Sur internet : [Transports scolaires - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/transport-scolaire)

Maison France Service sur rendez-vous uniquement :

France Service Veynes : 04 92 45 42 14

Antenne France Service Aspres : 06 72 51 64 14



### BIENTOT 16 ANS !

Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.  
Par Internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou en Mairie

### PENSEZ RECENSEMENT





# L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTE.

Chacun peut agir.

Que faire si j'en vois :

- Sur ma propriété : **je l'arrache**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache**
- Hors de ma propriété, s'il y en a beaucoup : **je signale** la zone infectée au référent Serge LESPAGNE 06 33 17 07 09, ou à la mairie.

(A ne pas confondre avec l'armoise qui est odorante et dont l'arrière des feuilles est blanc)



  
**FREDON**  
PROVENCE ALPES  
CÔTE D'AZUR

---

**UNE PLANTE ALLERGÈNE**  
*Ambrosia artemisiifolia*

---

Le pollen d'Ambroisie est responsable d'allergies sévères.

L'ambrosie produit une très grande quantité de pollen dont la petite taille favorise sa dispersion par le vent.

La période à risque se situe d'août à octobre avec un pic d'intensité début septembre.

Les symptômes, similaires au rhume des foins, sont souvent plus sévères.

Selon la zone, environ 6 à 21% de la population exposée est allergique à l'ambrosie



**U**  
**R** RHINITE  
**A** ASTHME  
**I**  
**C** CONJONCTIVITE  
**E** ECZÉMA  
**I**  
**R**  
**T** TRACHÉITE

Consultez un médecin si ces symptômes apparaissent, il vous prescrira un traitement adapté.

Pour connaître les concentrations de pollen dans l'air ou pour souscrire aux « alertes pollen », rendez-vous sur le site : <http://www.pollens.fr>

# CHIENS

Après signalement de cas de chiens errants dans le village, et des plaintes de certains habitants sur les désagréments occasionnés (excréments sur les trottoirs et dans les propriétés, récipients à ordures ménagères renversés...) un petit rappel des consignes s'avère d'actualité.

La divagation des chiens sans surveillance est **interdite**. Les chiens doivent être impérativement tenus en laisse dans les rues. Même gentils, les animaux domestiques peuvent effrayer un enfant ou un passant !

Il est donc demandé une attention particulière aux propriétaires à ne pas laisser leurs chiens en liberté. *Tout propriétaire reste responsable de son animal !*



*Après ces temps incertains de crise, le Comité relance petit à petit ses activités...*

**Au programme cette année :**

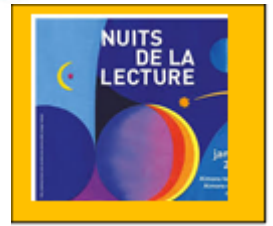
- ◆ Vogue 12 et 13 Août  
Concours de boules – Dj – Repas - Jeux pour enfants – Groupe/Orchestre
- ◆ Bal musette en Septembre
- ◆ Vide Grenier en Octobre

Toute l'équipe du Comité vous attend dans la joie et la bonne humeur, nombreux aux différentes animations proposées.

Pour des raisons exceptionnelles nous nous gardons le droit de modifier le planning fin de semestre

# MÉDiAthèque du Bôchaine

## Actions menées de Janvier à Juin 2022 :



### Tout public :

6ème « Nuits de la Lecture »

Concours Haïkus

Piano Vélo, en partenariat avec La Volière aux pianos et l'intervention de Philippe

### SERANNE

Exposition photo amateur « Lacs d'altitude », par Isabelle LOMBARD

*Du 3 juin au 13 juillet 2022*

### Jeunes / Ecoles :

Expos Malika Doray

Accueil Centre Social d'Aspres sur Buëch pour « Après-midi Jeux de plateau », avec l'intervention de Ludandambule

Concours Puzzles

### Adultes :

Présentation et dédicaces par l'auteur, Max Villepontoux de son livre « Tranches de Vie »



### Projets 2022 :

Automne Lecture musicale « Molière » -Adapté par la compagnie Show Devant

“La lecture est à l'esprit ce que l'exercice est au corps.”

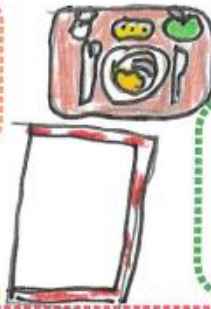
De J. Addison / The Tatler

## SITE INTERNET

La commune de La Faurie a son site internet, vous pouvez le consulter sur internet à l'adresse suivante :

[mairielafaurie.fr](http://mairielafaurie.fr)

Les CM2, accompagnés de la maîtresse ont visité le collège. Ils ont aussi pu tester le ramassage scolaire et le self à midi.



La page de l'école

Nous avons eu la chance de participer à une journée sportive, le Minot Hand Folie organisée par l'USEP et la Fédération Française de Handball.

En classe, nous poursuivons nos ateliers d'écriture tous les matins: des 4<sup>e</sup> de couverture imaginaires, des histoires d'ogres, de chats, de science fiction, et des documentaires sur le foot, sur les maisons végétales,...

Avec les ceintures de tables, nous améliorons notre connaissance des tables. Non seulement il faut les savoir, mais il faut aussi répondre de plus en plus vite !



Nous faisons aussi de la programmation de robots avec Serge Giraud. Nous pouvons les faire avancer, reculer, tourner à gauche, à droite. On peut ajouter des sons et des lumières colorées.

Nous sommes des programmeurs et des programmatrices.

En maths, nous construisons des solides ou polyèdres grâce à leur patron. C'est pas toujours facile !



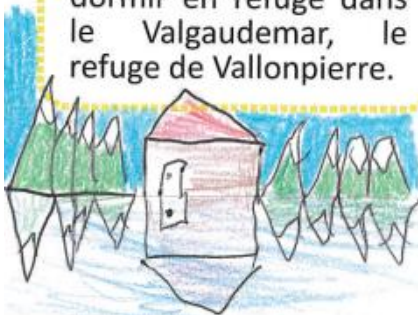
Nous avons commencé un jardin dans la partie en terre de la cour de l'école. Il y a des fraises, de la ciboulette, de la menthe, des tournesols...

Au Printemps du livre, Isabelle CHARLY, une illustratrice nous a expliqué comment elle procédait pour créer ses illustrations. C'était très intéressant et en plus, elle nous a fait une dédicace !



La randonnée du souvenir à Eygalayes nous a appris l'histoire locale tragique des résistants dont nous avons eu le témoignage grâce à Laurent Pascal, le seul rescapé.

Fin juin, nous irons dormir en refuge dans le Valgaudemar, le refuge de Vallonpierre.



L'an prochain, nous allons accueillir les maternelles dans la jolie salle, et nous dirons au revoir aux CM2 qui iront au collège mais avant...



... nous irons parfaire notre technique de nage à la piscine de Lus-La-Croix-Haute.

# NOS JOIES NOS PEINES

## 1<sup>er</sup> semestre 2022

Naissances :

DYCK Appoline le 22 mars 2022

MARTINS Angelo le 2 avril 2022

Mariage :

BEAUMIER Jordan et PEREZ Laetitia le 16 juillet 2022

Décès :

GUILLAUME Roland le 31 mars 2022



### COMPTEURS D'EAU N'oubliez pas.....

Vous trouverez ci-dessous la carte à découper permettant de relever votre compteur d'eau. Nous vous remercions de bien vouloir la compléter et nous la déposer à la mairie ou dans sa boîte aux lettres.

Faute de retour avant le **16 septembre** une consommation forfaitaire sera appliquée. Les personnes âgées ou ayant des difficultés pour relever leur compteur peuvent demander l'aide de l'employé communal.



## RELEVÉ COMPTEUR D'EAU

**MERCI DE LE RETOURNER EN MAIRIE POUR LE 16 SEPTEMBRE AU PLUS TARD**

VEUILLEZ NOTER CI-DESSOUS

LES CHIFFRES INDICUES SUR LE COMPTEUR

(NE PAS TENIR COMPTE DES CHIFFRES ROUGES SUR LE CÔTÉ DROIT)

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de compteur : .....

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------





**CONSEQUENCE DE LA SECHERESSE ACTUELLE :**

**LE NIVEAU DES SOURCES QUI ALIMENTENT NOTRE RESEAU D'EAU POTABLE A CONSIDERABLEMENT BAISSÉ. MERCI D'ÊTRE VIGILANT QUANT A VOTRE CONSOMMATION D'EAU.**

**Le Maire**